

GE_GERICHTE A/4008/2006 vom 30. November 2006

GE Cour de justice, 2006-11-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4008_2006

FR: GE_GERICHTE A/4008/2006 du 30 novembre 2006

IT: GE_GERICHTE A/4008/2006 del 30 novembre 2006

Regeste

Représentation professionnelle, exécution d'une séquestre | LP.27.1, LP.49, LP.274, OPC.1, OPC.2, LaLP.13.2, CC.554, CC.538, CPS.169

Erwägungen

E. 1

Déclare recevable la plainte A/4008/2006 formée le 31 octobre 2006 par M. S_____ contre le refus de l'Office des poursuites de donner suite à l'ordonnance de séquestre n° 06 xxxx77 X contre Mme F_____. Au fond :

E. 2

L'admet.

E. 3

Annule le refus de l'Office des poursuites d'exécuter le séquestre n° 06 xxxx77 X.

E. 4

Renvoie la cause à l'Office des poursuites pour exécution dudit séquestre.

E. 5

Déboute les parties de toute autre conclusion. Siégeant : M. Raphaël MARTIN, président ; MM. Didier BROSSET et Philipp GANZONI, juges assesseurs. Au nom de la Commission de surveillance : Cendy RENAUD Raphaël MARTIN Commise-greffière : Président : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par lettre signature aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.